



## SCI et révocation co-gérant

Par **FLORENCENANTES**, le **24/12/2018** à **09:28**

Bonjour

je rencontre de très gros soucis de gestion d'une SCI familiale avec mon ex-époux.  
Nous sommes divorcés , co-gérant 50/50 et associé 50/50 .

Si le divorce a été prononcé Monsieur et son avocat refuse de procéder au partage concernant la sci

Aucun accès aux locaux qui ne sont pas loués ; aucune possibilité de regard sur la comptabilité.

J'ai fait une sommation de communiquer les pièces par huissier de justice à Monsieur et son avocat

Rien

Un référé au TGI par avocat ils ont accepté de communiquer les pièces

Mon avocat m'a conseillée de me désister mais les pièces n'arrivent pas

J'ai déposé plainte rien de plus

J'envisage de demander sa révocation

Ai-je besoin d'un avocat?

Je précise que Monsieur a organisé son insolvabilité en se mettant au RSA avec des loyers perçus et une entreprise?

Merci de votre réponse

Cordialement

Florence